

COMMUNE DE ST PARDOUX LA CROISILLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

Conseillers présents : ADNOT Claudine, ALBARET Dominique, MIGINIAC Christian, MAINAUD Bernard, PEYRAMAURE Claire, FAUCHÉ Cécile, PLAS Emilie, PECHADRE-MONTANDON Stéphanie , FAISY Gérard, JANICOT Arnaud , PETIT Yann

Claire PEYRAMAURE est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Taux d'imposition 2015
- Subventions aux associations
- Budget primitif 2015.
- Délibération sur convention et promesse de bail avec Saméole (éoliennes)
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du précédent conseil

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du procès verbal du 10 mars : PV approuvé

Taux d'imposition 2015

Présents :11 Votants : 11 Pour : 11 contre : 0 abstentions : 0

OBJET DE LA DELIBERATION

Taux d'imposition 2015

Le conseil décide de ne pas augmenter le taux d'imposition de chacune des taxes directes locales pour l'année 2015, soit:

Taux de TAXE D'HABITATION	11.79%
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	14.80%
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	95.64%
Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	30.34%

M. le Maire fait remarquer que le taux de chacune des taxes est particulièrement élevé à Saint Pardoux, il est proposé pour l'instant une stabilisation des taux.

Il faudra réfléchir à une majoration possible de +20% sur les résidences secondaires à partir du mois d'octobre prochain, ce qui correspondrait à une participation solidaire pour la dite commune.

Subventions aux associations

Présents :11 Votants : 11 Pour : 11 contre : 0 abstentions : 0

OBJET DE LA DELIBERATION

Subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle que les subventions accordées aux associations doivent faire l'objet d'une délibération afin de pouvoir les intégrer au compte 6574 du budget primitif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer aux associations les subventions suivantes pour un montant total de 2450€ :

Amicale laïque de st Pardoux	200	Truite de la Grave	50
Subvention exceptionnelle Amicale	250	BDP	50
ANACR du Plateau des Etangs	50	Coopérative scolaire St Pardoux	1000
Ass départementale des donneurs de sang	50	Bouton d'Or	50
Rando doustre	50	Société de chasse de st Pardoux	200
Comice agricole canton de la Roche	100	Restos du cœur	100
Pupilles sapeurs pompiers	50	Marcillac Sport Nature	200
VTT Club du Doustre	50		

Budget primitif 2015.

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 contre : 0 abstentions : 0

OBJET DE LA DELIBERATION

Budget primitif 2015

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 256 836€

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 242 274€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, le budget primitif 2015 de la commune

M. le Maire informe d'un versement de 86 609€ du C.G. lors de la 1^{ère} quinzaine du mois de mai.

Il fait remarquer que ce qu'on vire à la section investissement correspond à ce que coûte le remboursement en capital des emprunts.

Il n'y a donc pas beaucoup de marge !

Délibération sur convention et promesse de bail avec Saméole (éoliennes)

M. le Maire relate les différentes rencontres que la commune a eu avec l'entreprise Saméole.

Il explique le partenariat possible et négocié avec l'entreprise : « l'entreprise exploite les ressources de Saint Pardoux, il est légitime de demander en retour un réinvestissement de celle-ci au bénéfice de la vie du village et des emplois créés ». Il s'agit donc d'un projet économique, la somme proposée actuellement par Saméole est considérée comme un levier et non une fin en soi.

L'idée est de s'orienter sur un projet de maison des services pouvant être soutenu par l'Europe, la Région mais celui-ci sera alors partagé et porté par la population.

Le projet éolien est donc lié à une création d'activité économique stipulé dans une même convention qui doit être soumise à l'avis de tous.

Des promesses de baux ont bien été signées le 4 juin 2013 mais une modification parcellaire demandée par Saméole donne lieu à un avenant qui offre la possibilité d'organiser un référendum.

C'est notre seule marge d'action et la population devra donc se déterminer par un vote.

Une assemblée de la population sera organisée pour débattre des enjeux.

L'organisation d'un référendum est encadrée par la Préfecture, le délai pour l'organiser est de deux mois.

La délibération sera prise au prochain conseil.

Questions diverses

M. le Maire nous informe à propos du projet MARPA (25 logements pour personnes âgées mais autonomes) et de l'enquête qui devra être menée par des élus auprès de 37 personnes âgées de 65 à 80 ans pour Saint Pardoux.

C'est un projet opérationnel dans 5 ans sur la commune de Marcillac la Croisille et qui concerne les cantons de Lapleau et de la Roche Canillac.

Mme Adnot informe de la disparition du syndicat du Doustre, les communes auront donc dorénavant la compétence rivières.

La séance est levée à 23 heures.

Dominique ALBARET

Claudine ADNOT

Gérard FAISY

Christian MIGINIAC

Cécile FAUCHÉ

Arnaud JANICOT

Bernard MAINAUD

Yann PETIT

Stéphanie PECHADRE-MONTANDON

Claire PEYRAMAURE

Emilie PLAS